

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2021

---

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL328

présenté par  
Mme Moutchou, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« le fait mentionné au premier alinéa a été commis »

les mots :

« l'infraction prévue au premier alinéa du présent article a été commise ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.